

Objet :	<b>Cadastre des équipements pédagogiques de l'enseignement secondaire qualifiant</b>
Réseaux :	<b>TOUS</b>
Niveaux et services :	<b>SEC</b>
Période :	<b>mai 2006</b>

- A Madame la Ministre Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Villes et Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des écoles libres subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires, ordinaires et spéciales, subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires, ordinaires et spéciales, de la Communauté française,

POUR INFORMATION :

- Au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement neutre subventionné,
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique ,
- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux Membres du Service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents,
- A l'Union wallonne des Entreprises,
- A l'Union des entreprises de Bruxelles,
- A l'Entente wallonne des Classes Moyennes ;
- Au FOREM,
- A l'ORBEM,
- A la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi de la Région wallonne.

Autorités :	<b>Directrice générale</b>
Signataire :	<b>Lise-Anne HANSE</b>
Gestionnaires :	<b>Direction générale de l'Enseignement obligatoire</b>
Personne ressource :	<b>Cellule Equipements et CTA – Bureau 3F334 Rue A. Lavallée 1 à 1080 BRUXELLES : Baudouin DUELZ (02/690.85.14) – Roberto GALLUCCIO (02/690.85.07) – Daniel MARBAIS (02/690.85.72) - Thierry MEUNIER (02/690.85.15)</b>
Référence :	<b>LAH/MVR/ABF/MT/CADASTRE_2006</b>

Renvoi :	
Nombre de pages :	<b>texte : 6</b>
Téléphone pour duplicata :	<b>Thierry MEUNIER au 02/690.85.15</b>
Mots clés :	

*Madame, Monsieur,*

*Le Gouvernement de la communauté française a réservé des montants importants à la fois pour poursuivre les investissements dans l'équipement de base des sections techniques et professionnelles de nos établissements (voir la circulaire 1374 du 22 février 2006 ) et également pour financer **des équipements de pointe qui seront disponibles dans des Centres de Technologies Avancées (CTA).***

*C'est ce second volet qui sera abordé ci-après. Il constitue une priorité essentielle de l'action du Gouvernement visant à revaloriser notre enseignement qualifiant.*

*Je ne dois pas insister sur l'importance de votre participation active à la première étape essentielle à la mise en place des futurs CTA, à savoir la création d'un **cadastre des équipements.***

*La présente circulaire vous donne tous les renseignements pratiques indispensables à sa réalisation.*

*De plus, afin de vous offrir assistance et conseil, une **Cellule Equipements et CTA** a été spécialement créée au sein de ma Direction générale. Vous trouverez toutes les coordonnées utiles en fin de document.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent travail et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.*

*La Directrice générale,*

*Lise-Anne HANSE*

# Cadastre des équipements pédagogiques de L'Enseignement secondaire qualifiant

Dans le souci d'améliorer la qualité des filières qualifiantes et en application du Décret du 28 avril 2004 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement secondaire technique et professionnel, la priorité du « Contrat pour l'École » intitulée « Choisir et apprendre un métier à l'école » se propose de revaloriser l'enseignement qualifiant grâce à la mise en œuvre du chantier prioritaire qui vise à développer une politique cohérente en matière d'investissements en équipements.

## **L'objectif est de garantir :**

- **La Qualité** : Une meilleure utilisation des moyens et la recherche de moyens supplémentaires permettront de mieux équiper les établissements. Un équipement de meilleure qualité contribuera à améliorer la qualité des formations.
- **L'Équité** : Garantir l'accès au meilleur équipement pour tous, quel que soit l'opérateur assurant le service.
- **L'Efficacité** : La gestion basée sur les besoins avérés du terrain assurera l'efficacité de cette politique en prévenant l'éparpillement des investissements.

*(extraits du Contrat pour l'école)*

Des montants importants ont été réservés pour :

- d'une part, poursuivre les investissements dans l'équipement de base des établissements,
- d'autre part, financer des équipements de pointe qui seront proposés dans le cadre de Centres de Technologies Avancées (CTA).

*Pour réaliser ces objectifs, il conviendra de réaliser un **cadastre** : il faut connaître les ressources existantes afin de les exploiter au mieux. Les pouvoirs publics élaboreront ce cadastre d'une manière harmonisée. Ce cadastre concernera non seulement les établissements scolaires, les centres de compétence (en Région wallonne) et les centres de référence (en Région bruxelloise), mais aussi les centres du Forem et de Bruxelles-Formation, les centres IFAPME/SFPME. Ce cadastre pourra s'enrichir des ressources disponibles au niveau des entreprises publiques et privées. Au-delà de l'inventaire des équipements disponibles, le cadastre évaluera également l'accessibilité de ces équipements pour l'ensemble des bénéficiaires et analysera l'adéquation entre l'offre d'équipement et les besoins des acteurs.*

*A l'issue de cette évaluation, des **Centres de Technologie avancée** seront créés. Ces infrastructures mettront des équipements de pointe à disposition des élèves et des enseignants, quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement.*

*(extraits du Contrat pour l'école)*

Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice (ordinaire et spécialisé de forme 3 et 4, à temps plein ou en alternance), un **premier travail d'inventaire** sera réalisé avant la fin de l'année scolaire 2005-2006.

La réalisation de ce premier travail d'inventaire nécessitera votre soutien et votre participation, dorénavant et déjà je vous en remercie.

Ce travail concernera les équipements qui répondent aux 3 critères suivants :

- avoir été acquis grâce au Fonds des équipements pédagogiques (depuis 2000 en région wallonne et depuis 2003 en région bruxelloise) ;
- avoir une valeur initiale (prix d'achat tvac) supérieure à 250 € ;
- avoir été acquis pour des formations des secteurs 2 (Industrie), 3 (Construction) et 4 (Hôtellerie – Alimentation).

Les établissements peuvent néanmoins dès maintenant cadastrer l'ensemble de leurs équipements dans les trois secteurs concernés s'ils le souhaitent.

L'inventaire des équipements sera mené à bien grâce à la procédure définie ci-dessous :

- Les utilisateurs cadastreront leurs biens par l'intermédiaire d'un site Web. L'adresse du site sera : [www.cadastre.cfwb.be](http://www.cadastre.cfwb.be) .
- Ils pourront exécuter des tâches de gestion en inventaire comme l'encodage des données, la mise à jour de ces données, la consultation des données, ...d'où ils se trouvent.
- Différents écrans leur seront accessibles afin d'y encoder et d'y retrouver les informations nécessaires.
- Un mode d'emploi en format PDF disponible sur le site stipulera aux utilisateurs les modalités de fonctionnement du logiciel d'inventaire.
- La liste des standards de bien disponible sur le site permettra de classer les différents équipements.

- Cette liste est basée sur 4 catégories qui se répètent, quel que soit le secteur :
  - Matériel de simulation et d'expérimentation
  - Matériel informatique
  - Matériel audio-visuel
  - Equipements spécifiques ;

Les 4 catégories seront créées dans tous les secteurs.

Il conviendra de définir la mention « **matériel de simulation** » comme un dispositif conçu exclusivement pour la formation et l'enseignement. Il s'agit de panneaux didactiques, valises didactiques,... (Ex : matériel Lucas Nülle,...).

La mention « **matériel d'expérimentation** » se définira comme un dispositif professionnel qui n'est plus utilisé dans sa fonction première mais uniquement à des fins didactiques (ex : chaudière, moteur de voiture, voiture, ...).

### **Comment ouvrir une session :**

Lors de chaque visite, un premier écran vous permet de vous identifier et d'accéder aux informations vous concernant.

Le **nom d'utilisateur** est le numéro FASE de l'établissement scolaire concerné sous la forme EC000XXX (n° fase à trois chiffres) ou EC00XXXX (n° fase à quatre chiffres).

Pour tout le monde, le **mot de passe** est « **password** ». Attention ! Ce mot de passe ne sert que pour votre première connexion : vous êtes invités à le modifier dès la première utilisation (n'utilisez que des lettres et des chiffres – aucun espace ni caractère particulier).

En cas de problème, n'hésitez pas à envoyer à la Cellule Equipements et CTA un **message électronique** (les coordonnées sont indiquées en annexe à ce document).

Nous vous conseillons d'imprimer le mode d'emploi que vous trouverez dans la rubrique « aide » du logiciel.

Le site sera accessible dès le lundi 22 mai 2006 et les opérations de cadastrage pourront commencer.

Elles devront être clôturées au plus tard le lundi 19 juin 2006.

Pour mener à bien les différentes tâches administratives relatives aux équipements des écoles techniques et professionnelles, la Cellule Equipements et CTA créée auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire est composée de Messieurs Baudouin DUELZ, Roberto GALLUCCIO et Daniel MARBAIS, chargés de mission.

Je vous remercie de votre collaboration à cette première étape de la réalisation d'un cadastre des équipements pédagogiques et de la revalorisation de notre enseignement qualifiant.

**La Ministre – Présidente de la Communauté française, chargée de  
l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale.**

**Marie ARENA**

## **Coordonnées utiles :**

### Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire

Thierry Meunier, attaché  
Bureau 4F447  
Rue Adolphe Lavallée 1  
1080 Bruxelles  
Tél. : 02/690.85.15 ou 0477/780.962  
Courriel : [thierry.meunier@cfwb.be](mailto:thierry.meunier@cfwb.be)

### Cellule Equipements et CTA :

Bureau 3F334  
Rue A. Lavallée 1  
1080 Bruxelles

#### *Pour l'enseignement de la Communauté française :*

Daniel MARBAIS, chargé de mission  
Tél. : 02/690.85.72 ou 0479/540.136  
Courriel : [daniel.marbais@cfwb.be](mailto:daniel.marbais@cfwb.be)

#### *Pour l'enseignement officiel subventionné :*

Roberto GALLUCCIO, chargé de mission  
Tél. : 02/690.85.07 ou 0476/549.979  
Courriel : [roberto.galluccio@cfwb.be](mailto:roberto.galluccio@cfwb.be)

#### *Pour l'enseignement libre subventionné :*

Baudouin DUELZ, chargé de mission  
Tél. : 02/690.85.14 ou 0475/650.908  
Courriel : [baudouin.duelz@cfwb.be](mailto:baudouin.duelz@cfwb.be)